



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du mois de mars du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane, séance tenue le 22 mars 2011 à 19 h en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches (*arrivée à 19 h 30*)
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire des Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Mario Hamilton, maire suppléant de Matane
Steeve Lavoie, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
Benoît Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- **Rencontres :**
 - 3.1 **Monsieur Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile;**
 - 3.2 **Madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane :**
 - Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles dans l'Est-du-Québec, faits saillants et bilan, été 2010;
 - Gestion des matières résiduelles dans la MRC de Matane, faits saillants 2006-2009;
- 4- **Procès-verbaux :**
 - 4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 16 février 2011;**
 - 4.2 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 1^{er} mars 2011;**
- 5- **Dossiers régionaux :**
 - 5.1 **Suivi des dossiers :**
 - 5.1.1 **Résolution relative au financement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent;**
 - 5.2 **PNR II – Pacte rural :**
 - 5.2.1 **Comité d'analyse;**
 - 5.3 **Secours minimaux – Demande d'aide financière – Fonds conjoncturel;**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.4 Rapport d'étape de la démarche COSMOSS du 1^{er} avril au 30 novembre 2010;
- 5.5 Autorisations paiements – CLD de la MRC de Matane :
 - 5.5.1 Versement du solde (15 %) de la contribution gouvernementale 2010-2011 au montant de 97 620 \$;
 - 5.5.2 Premier versement de la contribution des municipalités au montant de 91 970,50 \$;
- 5.6 Nomination des administrateurs au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane 2011-2012;
- 5.7 Réunion des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane :
 - 5.7.1 Ouverture de la réunion et renonciation à l'avis de convocation;
 - 5.7.2 Adoption de l'ordre du jour;
 - 5.7.3 Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2010;
 - 5.7.4 Rapport d'activités 2010;
 - 5.7.5 Ratification des actes des administrateurs pour l'année 2010;
 - 5.7.6 Nomination des vérificateurs pour l'année 2011;
 - 5.7.7 Fermeture de la réunion des membres réguliers du CLD;
- 5.8 Résolution numéro 2011-02-38 de la municipalité de Grosses-Roches – Demande réitérée auprès du ministre des Transports de reclasser collectrice et prioritaire la route des Grosses-Roches et d'en assumer l'entretien;
- 5.9 Projet de résolution de la municipalité de Les Méchins – Relance du projet éolien de 150 MW à l'intérieur du territoire des Les Méchins, Saint-Jean-de-Cherbourg et Grosses-Roches;
- 5.10 6^e édition de la Journée de la Résistance – demande de contribution financière;
- 5.11 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent – Invitation au 5^e Rassemblement du réseau de solidarité municipale, le 16 avril 2011 à Rimouski;
- 5.12 Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent – Assemblée générale annuelle, le 26 mars 2011 à Rimouski;
- 5.13 Croix Rouge – Lettre de sollicitation qui sera transmise aux entreprises ciblées de la MRC de Matane;
- 5.14 Autorisation paiement au CLD de la MRC de Matane – Re : Honoraires professionnels (1^{er} janvier au 31 mars 2011) au montant de 16 484 \$ – projet Secours minimaux phase III;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / réglementation;
 - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Édifice de La Matanie :
 - 6.2.1 Adoption du règlement d'emprunt numéro 247-1-2011 modifiant le règlement numéro 247-2010 pour augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt afin de prendre en compte l'estimation révisée pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.2 Approbation des plans pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.3 Autorisation – appel d'offres public pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.5 Cases de stationnement – résolution de la ville de Matane;
 - 6.2.6 Contrat entretien de l'ascenseur avec Otis Canada inc. :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.2.6.1 **Autorisation paiement – service du 10 octobre 2010 au 31 mars 2011 au montant de 1 000,24 \$ incluant les taxes;**
- 6.2.6.2 **Entériner – renouvellement du contrat;**
- 6.2.7 **Correspondance locataire – École de conduite À La Survie;**
- 6.2.8 Autorisation paiement – travaux architecture;
- 6.3 Délégation / ou déclaration de compétence – réseau de communication partagé;
 - 6.3.1 Suivi de dossier;
- 6.4 Adoption de la Politique de capitalisation et d’amortissement de la MRC de Matane;
- 6.5 Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) :
 - 6.5.1 Inscription à clicSÉQR-Entreprises;
 - 6.5.2 Désignation d’un représentant autorisé (RA) et votre responsable des services électroniques (RSE), tel que requis par Revenu Québec (RQ);
- 6.6 Autorisation signature – entente de gestion avec le MAMROT relative au Programme d’aide financière aux MRC;
- 6.7 Résolution numéro CM 16-02-11 de la MRC des Pays-d’en-Haut – Programme d’aide financière au fonctionnement des MRC;
- 6.8 Résolution des municipalités de Saint-Paul-de-l’île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur – Le développement éolien doit se faire dans le respect des citoyens et du territoire du Québec;
- 6.9 Résolution du comité administratif de la MRC de Basques – Société d’assurance automobile du Québec (SAAQ) – Véhicule lourd;
- 6.10 Résolution numéro 2011-02-7518 de la MRC des Sources – Appui à la municipalité de Saint-Camille – Mine d’or;
- 6.11 Solidarité rurale du Québec – Ruralia, l’événement du 16 au 21 mai 2011 à Montréal;
- 6.12 Colloque de l’Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 27, 28 et 29 avril 2011 à Montebello;
- 6.13 Entériner le dépôt d’une demande de financement à Emplois Été Canada pour deux étudiants;
- 6.14 **Mandat A. Lapierre – gestion des archives;**
- 6.15 Transport adapté – Facturation 182,5 heures supplémentaires du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011 pour un montant de 8 509,98 \$ plus taxes;
- 6.16 Renouvellement police d’assurance avec la MMQ;
- 6.17 Dossier Rivière Blanche :
 - 6.17.1 Autorisation paiement de factures;
 - 6.17.2 Résolution numéro 2011-49 de la municipalité de Saint-Ulric;
 - 6.17.3 Désistement;
- 6.18 Congrès de l’Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) – les 18, 19 et 20 mai 2011 à Victoriaville;
- 6.19 *Loi sur l’équité salariale* – Exercice de maintien;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport mensuel;
 - 7.2 Formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l’évaluation foncière;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Entrée en vigueur des règlements VM-89-87, VM-89-88, VM-89-90 et VM-89-91 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d’ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.3 Réception du projet de règlement numéro 2011-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane dans le but de permettre l'usage "Construction et travaux publics", plus précisément "Voirie et travaux publics sous la compétence de la municipalité", et ce, afin d'autoriser l'implantation d'un entrepôt à sel comme bâtiment complémentaire;
- 8.4 Suivi dossier – Demande du MRNF – Modification des limites de la ZEC de chasse et de pêche Cap-Chat;
- 8.5 MRNF – conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature;
- 8.6 Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec;
- 8.7 Ouverture d'un compte bancaire pour la gestion foncière et du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.8 Avis de motion – Règlement constituant le fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières suite à la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.9 Commentaires et observations de la MRC de Matane concernant l'implantation d'une tour de communication Internet à Saint-Léandre;
- 8.10 Commentaires et observations de la MRC de Matane concernant l'implantation d'une tour de communication Internet à Saint-Ulric;
- 8.11 Acceptation soumission – projet volet II – Portail de l'eau;
- 8.12 Congrès annuel de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) – les 27, 28 et 29 avril 2011 à Québec;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Rapport mensuel;
 - 9.2 Autorisation processus d'appel d'offres sur invitations – Planification des travaux forestiers pour l'année 2011;
 - 9.3 Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) – Approbation des préoccupations dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré sur le document synthèse;
 - 9.4 Préoccupations de la MRC de Matane dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré :
 - 1- Objectifs du schéma et règlements régionaux;
 - 2- Coupes en hautes altitudes;
 - 3- Viabilité socioéconomique;
- 10- Matières résiduelles :
 - 10.1 Distribution de composteurs domestiques;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie :
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Rapport mensuel;
 - 11.2.2 Démission de monsieur Daniel Fournier – caserne de Sainte-Félicité;
 - 11.2.3 Sauvetage :
 - 11.2.3.1 Acquisition d'équipements;
 - 11.2.3.2 Autorisation formation;
 - 11.2.4 Contrat entretien – logiciels Première ligne au montant de 1 036,61 \$ incluant les taxes;
 - 11.2.5 Autorisation paiement Cégep de Rimouski – Frais d'examens théorique et pratique "Officier non urbain" pour huit (8) candidats;
 - 11.2.5.1 Frais d'inscription pour le programme "Officier non urbain" et frais de formation ONU1 et ONU2 pour sept (7) candidats;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 11.2.6 Autorisation paiement factures – EducExpert;
- 11.2.7 43^e Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, 21 au 24 mai 2011 à Gatineau;
- 11.2.8 Projet de modification de la durée de l'entente intermunicipale;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia – a) Dossier éolien communautaire;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 178-03-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour (les sujets inscrits en gras ont été traités à la séance ordinaire du 16 mars 2011);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 179-03-11

AUTORISATION PAIEMENT AU CLD DE LA MRC DE MATANE – RE : HONORAIRES PROFESSIONNELS (1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2011) AU MONTANT DE 16 484 \$ – PROJET SECOURS MINIMAUX PHASE III

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane au montant de 16 484 \$ relativement aux honoraires professionnels jusqu'au 31 mars 2011 pour le projet Secours minimaux phase III;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au CLD de la MRC de Matane des honoraires professionnels au 31 mars 2011 pour le projet Secours minimaux phase III au montant de 16 484 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 180-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT – TRAVAUX ARCHITECTURE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 652-11-10 acceptant la soumission de *Jean Dallaire, architectes* au prix forfaitaire de 84 432 \$ plus les taxes applicables, et confiant le mandat de préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie, de même que les différents taux horaires pour les honoraires additionnels;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les factures relatives aux honoraires professionnels supplémentaires encourus au 25 février 2011, selon les taux horaires :

- # 1144 pour préparation d'un appel d'offres séparé local 316, vérifications, mise aux normes, des issues et des séparations coupe-feu minimales entre les locaux selon les normes minimales applicables, au montant de 6 357 \$ plus les taxes applicables;
- # 1144A pour des relevés et vérifications des locaux adjacents aux locaux touchés par les travaux prévus et la modification du programme pour l'aménagement d'une salle du Conseil, de valider les aménagements potentiels réalisables au sous-sol tout en réalisant une salle du Conseil conforme, au montant de 1 803,75 \$ plus les taxes applicables;
- # 1145 pour encadrement et vérifications des travaux d'aménagement du Centre financier aux entreprises Desjardins, au montant de 1 346,25 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Jean Dallaire, architectes* pour les factures numéros 1144, 1144A et 1145, totalisant un montant de 10 830,85 \$ incluant les taxes et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 181-03-11

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION ET D'AMORTISSEMENT DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter, une politique de capitalisation et d'amortissement de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

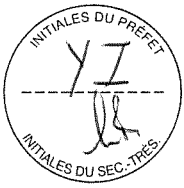
QUE le Conseil de la MRC de Matane adopte la Politique de capitalisation et d'amortissement de la MRC de Matane et que le document fasse partie intégrante du procès verbal comme si au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 182-03-11

PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR) – INSCRIPTION DE LA MRC DE MATANE À CLICSÉQR-ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire procède à une révision de ses façons de faire et de son offre de service afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle et que cet exercice s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de moderniser l'État au moyen du gouvernement en ligne et de la prestation électronique de services (PES);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, le MAMROT réalise actuellement le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) qui remplacera celui du Bureau municipal, présentement utilisé pour accéder aux différents services électroniques offerts aux réseaux municipal et régional, et qui comportera plusieurs avantages tels qu'un élargissement de l'offre de services, une amélioration de la convivialité et un rehaussement du niveau de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 10 juin 2011, toutes les PES sur le portail du Bureau municipal ne seront plus accessibles et seront transférées dans le PGAMR qui sera mis en ligne le 13 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour continuer à recourir aux différents services électroniques du PGAMR, la MRC doit s'inscrire à clicSÉQR-Entreprises, le service québécois d'authentification gouvernementale qui se trouve sur le site Web de Revenu Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Lavoie et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'inscription de la MRC de Matane à clicSÉQR-Entreprises dans le cadre de la transition du Bureau municipal vers le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 183-03-11

PORTAIL GOUVERNEMENTALE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGAMR) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ (RA) ET VOTRE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (RSE), TEL QUE REQUIS PAR REVENU QUÉBEC (RQ)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 182-03-11 autorisant l'inscription de la MRC de Matane à clicSÉQR-Entreprises dans le cadre de la transition du Bureau municipal vers le Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de désigner un représentant autorisé (RA) et un responsable des services électroniques (RSE), tel que requis par Revenu Québec (RQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane nomme madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, représentante autorisée (RA) ainsi que madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, responsable des services électroniques (RSE), tel que requis par Revenu Québec (RQ) afin d'accéder aux services électroniques du MAMROT via clicSÉQR-Entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 184-03-11

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMROT RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.7 de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités prévoit qu'un montant de 6 M\$ par année est reconduit pour la durée de l'entente pour le financement du Programme d'aide aux MRC du MAMROT;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le versement de l'aide financière de 126 900 \$ pour l'année 2010 est conditionnel à la signature d'une entente de gestion entre le Ministre et la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT le souhait du Ministre que les aides financières accordées puissent servir à favoriser la mise sur pied de documents de planification, d'orientations ou d'actions dans une perspective d'aménagement intégré et de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra à la MRC de Matane d'assumer une partie de ses dépenses d'opération afin de réaliser les activités qui lui sont dévolues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toutes autres lois;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion se terminera le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC préparé par le MAMROT ainsi que de l'Annexe 1 de l'entente préparé par la MRC de Matane en lien avec les activités de l'année 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Yvan Imbeault, soit autorisé à signer avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 185-03-11

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT –
« PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DES
MRC »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-16-02-11 de la MRC des Pays-d'en-Haut relative au Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC;

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour les années 2007-2013 qui prévoit qu'un montant de 6 M\$ par année est reconduit pour la durée de l'entente pour le financement du Programme d'aide financière aux MRC du MAMROT;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de l'aide financière est conditionnelle à la signature d'une entente de gestion entre le Ministre et chacune des MRC;

CONSIDÉRANT QU'avec l'entente de gestion proposée et selon les attentes du MAMROT, les MRC doivent préciser de façon détaillée les échéanciers, les objectifs et les coûts reliés pour chacune des activités prévues justifiant l'aide financière accordée, lesquelles devront faire l'objet d'une reddition de compte et être supportées par des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative en relation avec le montant de l'aide financière accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'

DE demander à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec de faire les démarches nécessaires pour organiser une rencontre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, afin de dénouer cette difficulté administrative concernant le financement du fonctionnement des MRC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au député de Matane, M. Pascal Bérubé, et au directeur général de la MRC des Pays-d'en-Haut, M^e Yvan Genest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, prend son siège à 19 h 30.

RÉSOLUTION 186-03-11

DEMANDE D'APPUI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DES BASQUES – DÉFINITION DE « VÉHICULE LOURD » À LA SAAQ

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2011 une nouvelle définition de véhicule lourd qui repose sur le poids nominal brut du véhicule (4 500 kg ou plus) plutôt que sur la masse nette (plus de 3 000 kg), est en vigueur à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE cela touche des entreprises privées (intégrateur) et des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole);

CONSIDÉRANT QUE cela engendrera des coûts énormes pour ces entreprises (obligeant des escortes par exemple);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

DE demander à la Société de l'assurance automobile du Québec de revoir la définition de véhicule lourd versus véhicule agricole;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de Matane, M. Pascal Bérubé, et au directeur général de la MRC des Basques, M. François Gosselin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 187-03-11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-02-7518 DE LA MRC DES SOURCES – LOI SUR LES MINES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale du comté (MRC) de Matane est l'instance reconnue de planification et de gestion territoriale, laquelle s'effectue par l'exercice cohérent de ses compétences en vertu de toute loi, règlement et politique gouvernementale ayant une incidence sur le développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement permet de relater et d'inscrire toute partie du territoire qui, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les mines* (chapitre M-13.1), est soustraite au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane est l'instance reconnue pour régir tout domaine relatif à la gestion des cours d'eau sous sa juridiction, laquelle encadre notamment, l'écoulement, les interventions et la conformité du régime hydrique sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les articles 65 et 235 de la *Loi sur les mines* prévoient qu'un titulaire de claim ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration minière sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE les articles 170 et 235 de la *Loi sur les mines* prévoient qu'un titulaire de permis de recherche de pétrole et de gaz naturel ne peut accéder ni effectuer des travaux d'exploration sur un terrain privé ou public municipal sans le consentement du propriétaire dudit terrain;

CONSIDÉRANT QU'avant d'inscrire un claim désigné sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec doit consulter une municipalité afin d'obtenir une liste, ainsi que la localisation des équipements, bâtiments, parcs et toutes autres propriétés que celle-ci souhaite restreindre l'accès lors des travaux d'exploration;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle *Loi sur les mines* donne peu de droits aux citoyens et aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités à travers la province se sont opposées à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur leur territoire urbanisé et ont même requis l'imposition d'un moratoire sur ces activités minières;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de développement attaché à la *Loi sur les mines* doit obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane est favorable au développement minier sur son territoire si celui-ci est fait en concertation avec la communauté et ses représentants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane reconnaît l'importance des entreprises agricoles sur le territoire et souhaite maintenir ses efforts en matière de diversification de l'économie dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite maintenir l'attractivité du territoire auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie sain et agréable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane encourage les entreprises à venir développer des projets sur le territoire et rappelle l'importance des relations harmonieuses entre les entreprises et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane constate que la présence des droits miniers dans l'actuelle *Loi sur les mines* au Québec réduit son pouvoir réel d'encadrement et d'orientation en ce qui a trait au secteur minier sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-02-7518 de la MRC des Sources demandant au gouvernement d'accélérer la refonte de la *Loi sur les mines* et d'y intégrer un meilleur équilibre entre les droits des communautés et ceux des entreprises ainsi qu'un encadrement plus étroit de la part de l'État en matière de protection de l'environnement et de l'activité agricole;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane appuie la MRC des Sources dans ses démarches soit :

- **DE** demander aux entreprises gazières et minières de développer leurs projets avec transparence et en collaboration étroite avec les élus municipaux et les citoyens concernés dès le début du processus;
- **DE** demander aux entreprises gazières et minières de démontrer que leurs projets font préalablement l'objet d'une acceptabilité sociale, et ce, auprès de l'ensemble des citoyens concernés directement et indirectement par leur projet;
- **DE** demander au gouvernement d'accélérer le processus de la refonte de la *Loi sur les mines* et d'y intégrer un meilleur équilibre entre les droits des communautés et ceux des entreprises de même qu'un encadrement plus étroit de la part de l'État en matière de protection de l'environnement et de l'activité agricole;
- **DE** demander au gouvernement qu'il reconnaisse explicitement que l'instance municipale représente un acteur incontournable dans l'acceptation des projets gaziers et miniers;

QUE une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Jean Charest, Premier ministre du Québec;
- M. Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- M^{me} Nathalie Normandeau, vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- M. Pascal Bérubé, député de Matane;
- M. Rachid El Idrissi, directeur général de la MRC des Sources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 188-03-11

COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC, LES 27, 28 ET 29 AVRIL 2011 À MONTEBELLO

CONSIDÉRANT le colloque printemps 2011 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 27, 28 et 29 avril 2011 à Montebello;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Lavoie et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale de la MRC de Matane, à participer au colloque printemps 2011 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 27, 28 et 29 avril 2011 à Montebello;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de repas et le remboursement des frais de déplacements sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 189-03-11

**ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À
EMPLOIS ÉTÉ CANADA POUR DEUX ÉTUDIANTS**

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour mener à bien la participation de la MRC de Matane à la Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec, été 2011,

CONSIDÉRANT QUE les demandes de financement auprès de Service Canada devaient être présentées avant le 28 février 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'entériner la demande présentée au nom de l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011, pour un étudiant ou plus pour la Campagne de sensibilisation sur la récupération des matières recyclables;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisé à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 190-03-11

**TRANSPORT ADAPTÉ – FACTURATION DE 182,5 HEURES
SUPPLÉMENTAIRES DU 1^{ER} FÉVRIER 2010 AU 31 JANVIER 2011
POUR UN MONTANT DE 8 509,98 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'Autobus Citadelles inc. prévoit une base de 4 096 heures annuellement et que les heures additionnelles seront payés selon le taux horaire et qu'une conciliation des heures est effectuée à chaque semaine par le personnel de la MRC et le représentant de l'entreprise;

CONSIDÉRANT la facturation d'Autobus Citadelles inc. au montant de 8 509,98 \$ plus les taxes applicables concernant un excédant de 182,5 heures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture au montant de 8 509,98 \$ plus les taxes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 191-03-11

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE AVEC LA MMQ

CONSIDÉRANT le renouvellement du portefeuille d'assurance de la MRC de Matane avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, au montant total de 58 679 \$ taxes incluses, pour la période du 25 avril 2011 au 25 avril 2012 à 0 h 01;

12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

QUE de ce montant, la somme de 26 496 \$ taxes incluses, correspondant à la prime relative au Service régional de sécurité incendie, soit assumée par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 192-03-11

DOSSIER RIVIÈRE BLANCHE – AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURES

CONSIDÉRANT la facture 22392 de Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, pour honoraires professionnels pour la période du 26 octobre 2010 au 4 février 2011 au montant 5 460,30 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la facture 22530 de Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, pour honoraires professionnels pour la période du 4 au 28 février 2011 au montant 261,47 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures 22530 et 22392 à Cain Lamarre Casgrain Wells, avocats, pour honoraires professionnels au montant total de 5 721,77 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, quitte son siège à 20 h 30.

RÉSOLUTION 193-03-11

DOSSIER RIVIÈRE BLANCHE – DÉSISTEMENT DOSSIER COUR SUPÉRIEURE

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells aux fins de se désister dans le dossier de la Cour supérieure n° 100-17-001119-108;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells aux fins de signer et transmettre au procureur de la partie adverse un désistement sans frais qui sera déposé au dossier de la Cour, dans le dossier n° 100-17-001119-108 « MRC de Matane et Municipalité de Saint-Ulric c. Bellavance et al. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 194-03-11

CONGRÈS DE L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – LES 18, 19 ET 20 MAI 2011 À VICTORIAVILLE

CONSIDÉRANT le Congrès 2011 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 18, 19 et 20 mai 2011 à Victoriaville, jumeler à une session de formation pour le logiciel Parcours;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du transport, et madame Marie-Claude Dionne, répartitrice aux transports adapté et collectif, à participer à la session de formation et au Congrès 2011 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 18, 19 et 20 mai 2011 à Victoriaville;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, reprend son siège à 20 h 47.

RÉSOLUTION 195-03-11

ÉVALUATION FONCIÈRE – FORMATION DE TRANSITION SUR LA MODERNISATION RÉGLEMENTAIRE ET NORMATIVE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière organisée par l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT les objectifs du cours et qu'après avoir complété le « Module 1 – Éléments de base caractérisant la modernisation », les participants devraient :

- Connaître les principaux changements instaurés par la modernisation à implanter d'ici 2016 ainsi que les outils de référence disponibles et/ou prescrits à cette fin;
- Posséder une vue d'ensemble adéquate des nouveaux enjeux à considérer dans l'application du processus prescrit de confection et de tenue à jour du rôle;
- Avoir acquis les connaissances de base lui permettant de suivre ensuite les formations spécialisées, module 2 et suivants;
- Avoir acquis les connaissances pertinentes quant aux changements réglementaires et normatifs qui ne sont pas visés par les modules spécialisés qui suivront;

CONSIDÉRANT le succès de la première formation et le nombre de personnes intéressées, une autre session de formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière sera organisée par l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Godbout, directeur du service de l'évaluation foncière, et monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à participer à une prochaine séance de formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière organisée par l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 196-03-11

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-89
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 7 février 2011, le *règlement numéro VM-89-89 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement consiste à permettre la construction de résidences bifamiliales isolées dans une zone déjà urbanisée;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de ladite loi;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme considère que le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane est conforme aux objectifs de son schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 197-03-11

**CONVERSION D'ABRIS SOMMAIRES EN CHALETS SUR LES TERRES
PUBLIQUES**

CONSIDÉRANT QUE, dans une lettre du 25 février 2011, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a informé la MRC de Matane qu'il attendait permettre la conversion d'un bail riverain d'abri sommaire en bail de villégiature sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la conversion des baux d'abri sommaire en chalet présente les avantages suivants pour le secteur municipal :

- Revenus de baux supérieurs en vertu de la délégation de gestion de certains droits fonciers à la MRC de Matane;
- Revenus fonciers supérieurs pour les municipalités;
- Possibilité d'implanter des équipements de traitement des eaux usées;
- Identification plus facile pour les services d'urgence;
- Maintien des règles présentement définies dans les règlements d'urbanisme des municipalités;
- Confort et souplesse d'aménagement accrus pour le locateur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'informer la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et la direction des opérations intégrées du Bas-Saint-Laurent du MRNF que la MRC de Matane espère que la possibilité de convertir les abris sommaires en chalets soit généralisée aux emplacements non riverains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 198-03-11

AGRANDISSEMENT DE LA SUPERFICIE PERMISE DES ABRIS SOMMAIRES SUR LES TERRES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE, dans une lettre du 25 février 2011, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a informé la MRC de Matane qu'une consultation était organisée auprès de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL) afin d'évaluer si la superficie maximale permise pour les abris sommaires sur les terres du domaine de l'État pourrait être accrue de 20 m² à 30 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement des abris sommaires occasionne des inconvénients pour les municipalités :

- Nécessité de modifier les règlements d'urbanisme des municipalités ayant des terres publiques sur leur territoire;
- Risque de confusion entre les normes sur terres privées (zonage agricole) et publiques;
- Risque d'encourager des situations dérogatoires telles que les agrandissements sans permis ou l'installation illégale d'équipement sanitaire;
- Absence de revenus significatifs provenant de la location et de l'accroissement de la valeur foncière;

CONSIDÉRANT QU'un consensus régional avait conduit à un moratoire sur l'octroi de nouveaux baux d'abris sommaires, notamment pour les raisons susmentionnées et pour limiter les conflits liés à l'appropriation des terres publiques par les détenteurs de baux;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement des abris sommaires amènent un signal discordant par rapport à la position régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'informer la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent que la MRC de Matane demande le maintien du statu quo concernant la superficie maximale autorisée pour les abris sommaires sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 199-03-11

CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – LES 7, 8 ET 9 AVRIL 2011 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès 2011 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Lavoie et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard, inspecteur en bâtiment, à participer au Congrès 2011 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 200-03-11

OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE POUR LA GESTION FONCIÈRE ET DU SABLE ET GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de procéder à l'ouverture d'un compte bancaire pour la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État suite à la signature de l'entente de délégation du MRNF à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les effets bancaires doivent porter deux signatures, soit celle d'un élu et celle d'un officier de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes comme signataires des effets bancaires pour le compte nécessaire à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

Élus

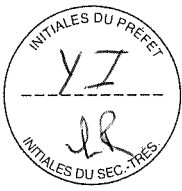
Monsieur Yvan Imbeault, préfet;
Monsieur Yvan Côté, préfet suppléant;
Monsieur Claude Canuel, maire de Matane;

Officiers

Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Olivier Banville, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion avec dispense de lecture est donnée par madame Victoire Marin, maire de la municipalité de Grosses-Roches, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement constituant le fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières suite à la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 201-03-11

**COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA MRC DE MATANE
CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE
COMMUNICATION INTERNET À SAINT-LÉANDRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Blouin a soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles pour permettre l'implantation d'une tour de communication Internet, qui serait propriété de la compagnie Barrett Xplore, sur sa propriété de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier, portant le numéro 371 058, la CPTAQ a rendu une orientation défavorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE Barrett Xplore a demandé la tenue d'une rencontre à la CPTAQ afin de faire part de ces commentaires;

CONSIDÉRANT QUE Barrett Xplore a requis l'appui de la MRC de Matane et lui a demandé de présenter ses commentaires et observations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

DE demander à la CPTAQ de réévaluer son orientation préliminaire à la lumière des observations et commentaires qui suivent :

- Quoique le potentiel agricole du lot visé soit bon, les possibilités d'utilisation à des fins agricoles (culture du sol) sont contraintes car l'emplacement visé est à la frange d'un champ et adjacent à un bâtiment existant;
- Aucune contrainte règlementaire ne limiterait la pratique de l'agriculture advenant la construction de la tour de communication Internet, ce faisant, ce dossier ne peut être assimilé à la demande d'autorisation à des fins résidentielles ayant déjà fait l'objet d'un refus de la part de la CPTAQ (ex. : normes d'odeur, rayon de protection du puits d'eau potable, conflits de voisinage);
- La superficie cultivable affectée par le projet est marginale à l'échelle de la zone agricole ou de la municipalité;
- L'implantation de la tour vise à desservir en Internet haute-vitesse les milieux ruraux de la MRC de Matane, un service présentement non disponible à plus de cinq (5) kilomètres des stations téléphoniques situées dans les périmètres d'urbanisation, conséquemment, les tours doivent être implantées en milieu rural et, forcément, à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- L'implantation ponctuelle d'une tour de communication Internet de petite taille ne peut être considérée comme ayant un impact sur le caractère homogène de la communauté et de l'exploitation agricole;
- L'implantation d'une tour de communication Internet n'a aucun impact sur les sols et la ressource hydrique;
- L'implantation projetée n'introduit aucun morcellement de la propriété du demandeur;
- Le déploiement du service Internet haute-vitesse dans les milieux ruraux a fait l'objet d'importantes subventions par les gouvernements supérieurs et d'une collaboration étroite entre la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent et les huit (8) MRC de la région, il s'agit d'un projet régional prioritaire;
- La CPTAQ devrait prendre en considération l'impact positif du projet sur le développement des entreprises agricoles de Saint-Léandre car la disponibilité d'un signal Internet haute-vitesse robuste, à un coût abordable, constitue un avantage indéniable pour les entreprises agricoles, leur personnel et la communauté en général;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- Dans un contexte où les secteurs ruraux de la MRC de Matane sont confrontés au vieillissement et à la diminution de leur population, la disponibilité de services tels qu'Internet est essentiel pour retenir ou attirer les familles en milieu rural et éviter un isolement accru des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 202-03-11

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS DE LA MRC DE MATANE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE TOUR DE COMMUNICATION INTERNET À SAINT-ULRIC

CONSIDÉRANT QUE Les Productions aux 4 Vents ont soumis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles pour permettre l'implantation d'une tour de communication Internet, qui serait propriété de la compagnie Barrett Xplore, sur leur propriété de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QUE dans ce dossier portant le numéro 371 063, la CPTAQ a rendu une orientation défavorable au projet;

CONSIDÉRANT QUE Barrett Xplore a demandé la tenue d'une rencontre à la CPTAQ afin de faire part de ces commentaires;

CONSIDÉRANT QUE Barrett Xplore a requis l'appui de la MRC de Matane et lui a demandé de présenter ses commentaires et observations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE demander à la CPTAQ de réévaluer son orientation préliminaire à la lumière des observations et commentaires qui suivent :

- Quoique le potentiel agricole du lot visé soit bon, les possibilités d'utilisation à des fins agricoles (culture du sol) sont contraintes car l'emplacement visé est partiellement situé dans une aire de manœuvre (voie d'accès) et contigu à un bâtiment existant;
- Aucune contrainte règlementaire ne limiterait la pratique de l'agriculture advenant la construction de la tour de communication Internet;
- La superficie cultivable affectée par le projet est marginale à l'échelle de la zone agricole ou de la municipalité;
- L'implantation de la tour vise à desservir en Internet haute-vitesse les milieux ruraux de la MRC de Matane, un service présentement non disponible à plus de cinq (5) kilomètres des stations téléphoniques situées dans les périmètres d'urbanisation, conséquemment, les tours doivent être implantées en milieu rural et, forcément, à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- L'implantation ponctuelle d'une tour de communication Internet de petite taille ne peut être considérée comme ayant un impact sur le caractère homogène de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- L'implantation d'une tour de communication Internet n'a aucun impact sur les sols et la ressource hydrique;
- L'implantation projetée n'introduit aucun morcellement de la propriété du demandeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- Le déploiement du service Internet haute-vitesse dans les milieux ruraux a fait l'objet d'importantes subventions par les gouvernements supérieurs et d'une collaboration étroite entre la Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent et les huit (8) MRC de la région, il s'agit d'un projet régional prioritaire;
- La CPTAQ devrait prendre en considération l'impact positif du projet sur le développement des entreprises agricoles de Saint-Ulric car la disponibilité d'un signal Internet haute-vitesse robuste, à un coût abordable, constitue un avantage indéniable pour les entreprises agricoles, leur personnel et la communauté en général;
- Dans un contexte où les secteurs ruraux de la MRC de Matane sont confrontés au vieillissement et à la diminution de leur population, la disponibilité de services tels qu'Internet est essentiel pour retenir ou attirer les familles en milieu rural et éviter un isolement accru des producteurs agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 203-03-11

ACCEPTATION SOUMISSION – PROJET VOLET II – PORTAIL DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II, un montant demeure disponible suite au projet du bassin versant de la rivière Matane d'où l'idée de créer un « Portail de l'eau » sur le site Internet de la MRC de Matane qui comprendra des informations relatives à la protection de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Kaleidos Multimedia*, concepteur du site de la MRC de Matane, a été invitée à déposer un devis pour la création d'un « Portail de l'eau » sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT la proposition de *Kaleidos Multimedia* pour la conception et la réalisation du projet « Portail de l'eau » au montant de 3 210 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de *Kaleidos Multimedia* pour la conception et la réalisation d'un « Portail de l'eau » sur le site Internet de la MRC de Matane au montant de 3 656,99 \$ taxes incluses et que le mandat est conditionnel à l'admissibilité du financement de cette dépense dans le cadre du budget du projet PMVRMF volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 204-03-11

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) – LES 27, 28 ET 29 AVRIL 2011 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès 2011 de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 27, 28 et 29 avril 2011 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Lavoie et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser monsieur Harold Forbes, conseiller en aménagement et urbanisme, à participer au Congrès 2011 de l'*Association des aménagistes régionaux du Québec* (AARQ) qui aura lieu les 27, 28 et 29 avril 2011 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 205-03-11

AUTORISATION PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATIONS – PLANIFICATION DES TRAVAUX FORESTIERS SUR LES TPI POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT l'accord du comité aviseur FORÊT sur les principes entourant le nouveau modèle de gestion sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE dans ce nouveau modèle, le contrat de la planification de l'ensemble des travaux sur TPI sera donné par la MRC à un planificateur forestier indépendant;

CONSIDÉRANT le coût estimé de la planification, la MRC peut procéder par appel d'offres sur invitations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le processus de soumissions par invitations pour la planification des travaux forestiers à être effectués sur les TPI et d'inviter les trois organisations identifiées à présenter une proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 206-03-11

TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (GIRT) – APPROBATION DES PRÉOCCUPATIONS DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ SUR LE DOCUMENT SYNTHÈSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, les divers organismes concernés par les activités d'aménagement forestier doivent exprimer leurs préoccupations, en regard de leurs intérêts respectifs, et développer les justifications pour appuyer leurs positions;

CONSIDÉRANT la synthèse des préoccupations émises par les participants aux Tables de gestion intégrée des ressources et territoire (GIRT) des unités d'aménagement forestier numéros 12-53 et 12-54;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire faire siennes certaines préoccupations qui touchent particulièrement son territoire en regard de ses intérêts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE la MRC de Matane se joigne aux groupes et participants en faisant siennes les préoccupations suivantes, émises aux Tables de gestion intégrée des ressources et territoire (GIRT) des unités d'aménagement forestier numéros 12-53 et 12-54 :

Identifiant*	Préoccupations
	Préoccupations d'ordre d'harmonisation des usages
2	Harmonisation des calendriers d'opérations
5	Impacts des activités forestières sur la quiétude des usagers
121	Protection des actifs en milieux acériques
	Préoccupations d'ordre de l'eau, l'habitat aquatique et les sols
13	Bassins sensibles et les sites de fraie
14 et 17	Écosystèmes aquatiques, régime hydrique et débits de pointes
	Préoccupations d'ordre de la biodiversité
21	Interventions à proximité des aires protégées
23	Habitat des espèces sensibles à l'aménagement forestier
24	Espèces rares et menacées
27	Raréfaction des veilles forêts
28	Modification de l'organisation spatiale des forêts, qui augmente les écarts avec la forêt naturelle
31	Maintien de la biodiversité liée au bois mort
32	Densité du réseau routier
33	Un réseau d'aires protégées représentatives et efficaces
	Préoccupations d'ordre du réseau routier
45	Gestion du réseau routier en lien avec le castor
46	Impacts du transport de bois sur les infrastructures routières municipales
47	Sécurité du réseau routier
48	Apport de sédiments par la voirie forestière
	Préoccupations d'ordre faunique
51	Écosystèmes forestiers particuliers, zones sensibles ou rares
61	Habitat de l'original
	Préoccupations d'ordre forestier
68	Impacts des mitigations fauniques sur l'exécution des travaux
81 et 82	Applicabilité de la stratégie d'aménagement
	Préoccupations d'ordre visuel
114	Environnement immédiat, encadrement visuel et qualité du paysage

*Identifiant : Numéro de référence Tables GIRT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 207-03-11

PRÉOCCUPATIONS DE LA MRC DE MATANE DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, les divers organismes concernés par les activités d'aménagement forestier doivent exprimer leurs préoccupations, en regard de leurs intérêts respectifs, et développer les justifications pour appuyer leurs positions;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 206-03-11;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire faire part d'autres préoccupations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE transmettre sur les formulaires prévus à cet effet les préoccupations suivantes :

- 1- Aménagement forestier tiennent compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement, des règlements régionaux et des normes de son document complémentaire, notamment en lien avec :
 - les équipements récréotouristiques régionaux;
 - les sites d'intérêt (ex : corridors panoramiques, rivières à saumon telles que Matane et Cap-Chat, milieux humides, etc.);
 - les affectations du territoire;
- 2- Limitation des coupes en hautes altitudes (>800 m);
- 3- Viabilité socioéconomique des individus et des industries de la MRC associés à la forêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 208-03-11

MATIÈRES RÉSIDUELLES – DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 56-01-11 du Conseil de la MRC de Matane autorisant la conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC, madame Manon Perreault, à déposer une demande aux projets « Clé en main » du Fonds Écomunicipalité IGA;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane s'est vue remettre, par le biais du Fonds Éco IGA, une subvention matérielle de 150 composteurs domestiques et qu'afin d'inciter au recyclage des ressources naturelles, la MRC offrira les composteurs à prix modique aux citoyens des municipalités rurales de son territoire, excluant la ville de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC à informer les municipalités des modalités suivantes quant à la distribution des 150 composteurs domestiques reçus en subvention matérielle par le biais du Fonds Écomunicipalité IGA :

QUE la MRC de Matane offre chaque composteur au prix modique de 20 \$ aux citoyens des municipalités rurales de son territoire, excluant la ville de Matane;

QUE les personnes intéressées devront s'inscrire en complétant le formulaire, disponible du 23 mars 2011 au 2 mai 2011, sur le site Internet de la MRC au www.mrcdematane.qc.ca;

QU'un tirage au sort sera réalisé parmi les demandes reçues et la distribution des composteurs aura lieu en juin au bureau de la MRC de Matane;

QU'un atelier de formation sur le compostage domestique sera offert gratuitement aux personnes intéressées avant la remise des composteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 209-03-11

SERVICE INCENDIE – DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER – CASERNE DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Daniel Fournier, pompier à la caserne de Sainte-Félicité pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 24 février 2011;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Daniel Fournier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 210-03-11

SERVICE INCENDIE – SAUVETAGE – AUTORISATION D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour la formation de pompiers en sauvetage technique;

CONSIDÉRANT la liste des équipements nécessaires à la formation en sauvetage technique :

Liste des équipements pour la formation en sauvetage technique* MRC de Matane	
Quantité	Description
6	Harnais complet NFPA
4	Casques pour le sauvetage bullard A-2 — rouge
1	Casque pour le sauvetage - blanc
1	Casque pour le sauvetage - bleu
6	Paires de gants de rappel de luxe
1	Civière basket Ferno avec sangles basket
1	Civière sked
1	Planche dorsale en plastique entre 14 et 16 pouces avec stabilisateur de tête Ferno
3	Collets cervicaux (universel)
1	Trousse de premiers soins complète (sac à dos)
1	Cacolet (couche de sauvetage)
4	Cordages statiques 12,5 mm — 350 pieds — NFPA — rouge et bleu
1	Cordage dynamique 11 mm — 250 pieds
6	Longes Absorbica — Y — MGO ou équivalent
40	Mousquetons en acier, minimum 9 000 livres
4	Descendeurs ID NFPA
4	Rescue-senders (bloqueurs de sauvetage)
2	Omni-sling de 2'
6	Bloqueurs de poitrine (roll chest)
6	Sangles pour bloqueurs de poitrine + ou—4 pouces
6	Pédales d'ascension
5	Sangles d'ancrage 4' (minimum 9 000 livres)
5	Sangles d'ancrage 8' (minimum 9 000 livres)
2	Omni-slings 10 pieds
2	Daisy-chain 60 pouces
1	Sangle d'évacuation d'épaule
2	Poules doubles rescue
3	Poules simples rescue
2	Rigging rings 9/16 pouces
2	Rigging plate stainless steel
4	Sacs à corde 350 pieds
10	Cosses de plastique
1	Protecteur de terrain
1	Cordelette de 100 pieds, 7 mm NFPA 4 500 livres
4	Rope pad 36 pouces X 26 pouces
2	Rope guard 18 pouces
2	Sangles d'évacuation (pick off strap)
2	Bokat rope washer
10	Onsight sewn slings
6	Harnais à radio

*Coût d'achat des équipements recommandé 15 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser le directeur du Service régional de sécurité incendie à procéder à l'acquisition des équipements nécessaires à la formation en sauvetage technique pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, financé par le surplus cumulé .

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – six (6) voix

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 211-03-11

SERVICE INCENDIE – SAUVETAGE – AUTORISATION FORMATION

CONSIDÉRANT les besoins identifiés pour la formation de pompiers en sauvetage technique (vertical);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 210-03-11 autorisant le directeur du Service régional de sécurité incendie à procéder à l'acquisition des équipements nécessaires à la formation en sauvetage technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser le directeur du Service régional de sécurité incendie à procéder à l'inscription de douze (12) candidats pour la formation en sauvetage technique (vertical) – module 21 du DEP, pour un montant 13 110 \$.prévu au budget 2011.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – six (6) voix

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 212-03-11

**SERVICE INCENDIE – CONTRAT ENTRETIEN – LOGICIELS
PREMIÈRE LIGNE INC. AU MONTANT DE 1 036,61 \$ TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 202-05-06 autorisant le directeur du Service régional de sécurité incendie à procéder à l'acquisition du logiciel de gestion incendie Première Ligne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la facture de *Logiciels Première Ligne inc.* relative au contrat d'entretien annuel pour l'année 2011 incluant l'évolution du logiciel, les mises à jour des modules acquis, le support illimité sur la ligne sans frais, la documentation en ligne et le transfert Internet, au montant de 909,90 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture n° 1878 de *Logiciels Première Ligne inc.* relative au contrat d'entretien annuel pour l'année 2011 incluant l'évolution du logiciel, les mises à jour des modules acquis, le support illimité sur la ligne sans frais, la documentation en ligne et le transfert Internet, au montant de 1 036,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 213-03-11

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION PAIEMENT CÉGEP DE RIMOUSKI – FRAIS D'EXAMENS THÉORIQUE ET PRATIQUE "OFFICIER NON URBAIN" POUR HUIT (8) CANDIDATS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 143-03-08 du Conseil de la MRC de Matane acceptant d'être partenaire avec les services de sécurité incendie des huit (8) MRC et le Cégep de Rimouski pour l'accréditation de l'équipe régionale des formateurs pour la formation *Officier non urbain (ONU)*;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Officier non urbain (ONU)* a été prévu au budget 2011 et que les six séminaires doivent être complétés par tous les officiers responsables dans les casernes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement de la facture du Service de formation continue du Cégep de Rimouski au montant de 1 120 \$ taxes incluses, pour les frais d'examens théorique et pratique pour le programme "*Officier non urbain*" pour huit (8) candidats.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 214-03-11

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION PAIEMENT CÉGEP DE RIMOUSKI – FRAIS D'INSCRIPTION POUR LE PROGRAMME "OFFICIER NON URBAIN" ET FRAIS DE FORMATION ONU1 ET ONU2 POUR SEPT (7) CANDIDATS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 143-03-08 du Conseil de la MRC de Matane acceptant d'être partenaire avec les services de sécurité incendie des huit (8) MRC et le Cégep de Rimouski pour l'accréditation de l'équipe régionale des formateurs pour la formation *Officier non urbain (ONU)*;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Officier non urbain (ONU)* a été prévu au budget 2011 et que les six séminaires doivent être complétés par tous les officiers responsables dans les casernes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement de la facture du Service de formation continue du Cégep de Rimouski au montant de 6 944 \$ taxes incluses, pour les frais d'inscription et les frais de formation aux premier et deuxième séminaires pour le programme "Officier non urbain", soit sept (7) candidats ONU1 et ONU2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 215-03-11

SERVICE INCENDIE – AUTORISATION PAIEMENT FACTURES EDUCEXPERT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 307-08-06 par laquelle le Conseil de la MRC de Matane, suite à la procédure d'appel d'offres, a mandaté NWC EDUCEXPERT INC. pour le programme de formation Pompier I;

CONSIDÉRANT le détail de la facture # 11-077 en date du 1^{er} mars 2011 selon l'offre # B-10-022 rev.2 acceptée le 16 mars 2010;

CONSIDÉRANT le détail de la facture # 11-076 en date du 1^{er} mars 2011 selon l'offre # B-10-038 P1 acceptée le 20 mai 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le dernier versement à EducExpert inc. de la facture # 11-077 au montant de 2 041,54 \$ taxes incluses, et de la facture # 11-076 au montant de 2 242,04 \$ taxes incluses, représentant 20 % du montant global.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 216-03-11

43^E CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC, 21 AU 24 MAI 2011 À GATINEAU

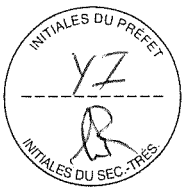
CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, et de monsieur Steve Lavoie, Chef division prévention, à participer au 43^e Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 au 24 mai 2011 à Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à la majorité des municipalités participantes :

D'autoriser monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie, et monsieur Steve Lavoie, chef division prévention, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 21 au 24 mai 2011 à Gatineau;

D'autoriser les dépenses d'inscription et d'hébergement et le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – six (6) voix

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 217-03-11

RÉSOLUTION CONCERNANT UN PROJET DE MODIFICATION DE LA DURÉE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ORGANISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE CONCLUE LE 27 OCTOBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane, en vertu de sa délégation de compétence contenue dans l'entente conclue le 27 octobre 2005, a décrété deux d'emprunts, soit les règlements numéros 229-2007 et 233-2009, pour acheter 8 camions pour fournir le service de sécurité incendie sur le territoire desservi;

CONSIDÉRANT QUE, même si la vie utile de ces camions est normalement de plus de 20 ans, le terme de l'emprunt décrété par le règlement numéro 229-2007 a été fixé à 13 ans et le terme de l'emprunt décrété par le règlement numéro 233-2009 a été fixé à 11 ans parce qu'ils ne pouvaient dépasser le 31 décembre 2020, date de la fin l'entente conclue le 27 octobre 2005;

CONSIDÉRANT QUE, pour fournir et maintenir un service normal de sécurité incendie, la MRC doit prévoir l'achat, au cours des 5 prochaines années, notamment d'autres camions et équipements;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la durée de l'entente conclue le 27 octobre 2005, permettra de prolonger la période d'amortissement des emprunts 229-2007 et 233-2009 en cours et des emprunts futurs, de prendre en compte la durée de la vie utile des camions et d'alléger le fardeau financier des municipalités locales et de leurs contribuables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier l'entente du 27 octobre 2005 pour prolonger sa durée initiale au 31 décembre 2040 et de déposer le projet joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steeve Lavoie et résolu par les représentants des municipalités participantes :

QUE la MRC de Matane adopte le projet d'entente de prolongation joint à la présente résolution et, conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*, ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, de l'envoyer aux municipalités locales participantes et de les aviser qu'elles doivent, dans les 60 jours qui suivent la réception des documents, transmettre à la MRC une résolution exprimant leur accord ou désaccord avec ledit projet d'entente;

QUE si elles sont en accord avec le projet d'entente de prolongation, la résolution de la municipalité, exprimant son intérêt, autorisera également la signature de l'entente de modification;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

QUE sous réserve de la réception des résolutions des municipalités locales participantes, et en autant que toutes les municipalités locales parties à l'entente actuelle acceptent, le préfet, monsieur Yvan Imbeault, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, sont autorisés à signer l'entente de prolongation joint à la présente résolution et dont le contenu doit être identique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 218-03-11

DOSSIER ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 416-06-10 et 420-06-10 du Conseil de la MRC de Matane autorisant le dépôt de soumissions relatives aux projets de parcs éoliens communautaires de Matane et de Sainte-Paule développés conjointement par la MRC de Matane et Northland Power Québec s.e.c. dans le cadre de l'appel d'offres (A/O) 2009-02;

CONSIDÉRANT QUE ni l'un ni l'autre des projets a été choisi et que les membres du Conseil aimeraient connaître les résultats d'analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE déposer une demande conjointe, MRC de Matane et Northland Power Québec s.e.c. avec l'accord de cette dernière, auprès d'Hydro-Québec afin d'obtenir les résultats d'analyse des projets de parcs éoliens communautaires de Matane et de Sainte-Paule développés conjointement par la MRC de Matane et Northland Power Québec s.e.c. dans le cadre de l'appel d'offres (A/O) 2009-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 219-03-11

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvan Imbeault
Préfet

Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvan Imbeault, préfet

Correction enverbe
0 mission mot
Energie Northland Power
Ross

Energie de

Energie de